

⟨⟨ De nos jours les infirmiers(ères) sont amené(e) à travailler avec différents professionnels de la santé, ce qui amène à repenser l'articulation du travail autour du trinôme infirmier(ère)-ASSC-AS. ⟩⟩

# Horaire

8h30 - 16h30

# Prix

membre ASI 100.non-membre 150.étudiants 50.-

### Lieu

Notre Dame du Silence Ch. de la Sitterie 2 1950 Sion

#### Inscription\*

Site internet sous l'onglet formation/programme : http://www.asi-sbk-vs.ch/fr

Délai: Jeudi 2 avril 2020

\*Cette inscription a valeur de contrat et j'ai pris connaissance des conditions générales

# Le travail en trinôme : Infirmiers(ères) -ASSC - AS

### vendredi 24 avril 2020

8h30 - 16h30

Notre Dame du Silence Ch. de la Sitterie 2 1950 Sion





\(\langle Au niveau du terrain, une réflexion s'impose car l'articulation de ces compétences modifie l'organisation du travail et la dynamique des équipes. \(\rangle\rangle\)

## Descriptif

De nos jours les infirmiers(ères) sont amené(e) à travailler avec différents professionnels de la santé, ce qui amène à repenser l'articulation du travail autour du trinôme infirmier(ère)-ASSC-AS. Celui-ci permet la mise en lumière des champs de compétences de chacun des professionnels.

Au niveau du terrain, une réflexion s'impose car l'articulation de ces compétences modifie l'organisation du travail et la dynamique des équipes. Un repositionnement et le renforcement, voire le développement de nouvelles compétences sont nécessaires tant pour l'infirmière que l'ASSC ou l'AS afin que chacune puisse se sentir sécure dans son rôle et fonctionner au mieux en trinôme.

Durant cette journée nous aborderons le champ de compétences de l'infirmier(ère), de l'ASSC et de l'AS et aussi les différents facteurs qui facilitent le travail en trinôme. Nous explorerons des outils permettant à chacun(e) des fonctions de se positionner au sein du trinôme.

### Thèmes abordés durant la journée

Différencier les champs de compétences des infirmier-ères, des ASSC et des AS

2 Déterminer les fondements du travail en trinôme

Les infirmiers-ères seront capable de déléguer différentes tâches selon le champ de compétences de l'ASSC ou de l'AS

Les ASSC seront capable d'argumenter leur refus face une demande qui dépasse leur champ de compétence.



#### Intervenants

Nadia Ebenegger Formatrice, Quality Manager HES, Clinicienne en gérontologie

### **Participants**

Infirmièr(ère) ASSC (16 personnes maximum)

#### Responsable de cours

Camille Schmelzbach camille.schmelzbach@asi-sbk-vs.ch 079 240 64 33